



Question sur week-en de garde + Droit Parental

Par SkyOne

Bonjour,

Je me permets de vous écrire car mon ex-femme se permet de prendre des week-ends de garde pour des visites médicaux. concernant les enfants.

Je n ai pas donné mon aval

Elle prétend que je lui ai donné alors que je parlais de week-end de mai.

Egalement soi-disant, qu elle a un accord de son avocate.

J ai contacté la gendarmerie qui m'a confirmé que ses dires concernant son refus de me donner les enfants ni le soit disant accord de son avocat sont recevables car ils m ont bien précisé que c est le jugement qui fait foi.

Et que si elle ne me passe pas les enfants, j'ai le droit de porter plainte pour non présentation des enfants.

Pourriez-vous, SVP, me confirmer cela ?

J'en profite pour vous parlez d un autre point.

Soit disant que les enfants vivant chez elles et qui sont autistes, elle est la seule a avoir le droit parental principal ?

Car nous venons d avoir un jugement concernant la tutelle financière de mon fils ainé qui nous met tout les deux gérants (ca aussi, ca été bafoué).

Je reste à votre disposition pour toute autres quesitons.

Merci a vous d'avoir pris le temps de lire et de me répondre.

Par Isadore

Bonjour,

Sauf urgence médicale, les gendarmes ont raison. Un avocat ne peut modifier un jugement. Aucun avocat ne conseillerait un tel délit à son client, ce serait une faute grave. Evidemment, en cas de danger imminent pour la santé de l'enfant, les soins ont la priorité. Je vous conseille de lui écrire par courrier recommandé que toute nouvelle non représentation d'enfant donnera lieu à un dépôt de plainte. Et que si elle pense nécessaire de placer un rendez-vous sur votre temps de garde, vous la priez de vous en informer afin d'en discuter.

Et si ça ne suffit pas, allez déposer immédiatement plainte à chaque nouvelle occurrence

Soit disant que les enfants vivant chez elles et qui sont autistes, elle est la seule a avoir le droit parental principal ?

Euh non, sauf si le jugement dit le contraire.

Car nous venons d avoir un jugement concernant la tutelle financière de mon fils ainé qui nous met tout les deux gérants (ca aussi, ca été bafoué).

Votre ainé est majeur ?

Je vous conseille de faire le point avec votre avocat.